

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES « KHEOX » Abonnement - Utilisation

1. PREAMBULE

GROUPE MONITEUR SAS dont le siège est à Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle – La Croix de Berny – BP 20 156 – 92186 ANTONY CEDEX immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 403 080 823, et l'Association Française de Normalisation (AFNOR), association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé 11 rue Francis de Pressensé - La Plaine Saint Denis 93571, immatriculée sous le n° SIRET 775 724 818 00205 et qui détient les droits d'exploitation attachés aux normes françaises (GROUPE MONITEUR et l'AFNOR étant ci-après désignés collectivement « l'Editeur »), co-éditent sous la marque « KHEOX » un site internet accessible à l'adresse www.kheox.fr permettant l'accès, la consultation et la recherche au sein d'une base de données réglementaires techniques à destination des entreprises de construction, des collectivités locales et des maîtres d'œuvre (ci-après le « Service »).

Les présentes Conditions Générales de Services (ci-après les « CGS ») décrivent les modalités et les conditions d'utilisation du Service, applicables sans réserve à toute personne physique ou morale ayant souscrit audit Service (ci-après l'« Abonné »).

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels liant l'Abonné et l'Editeur sont constitués de la proposition d'abonnement émise par l'Editeur et signée par l'Abonné et du présent document intitulé « Conditions Générales de Services » jointe à la proposition d'abonnement, ces deux documents étant ci-après dénommés ensemble « le Contrat ».

Les présentes Conditions Générales de Services seront seules valables même en cas d'indication contraire mentionnée dans les conditions d'achat de l'Abonné. Aucune condition particulière ne sera opposable à l'Editeur si elle n'a pas été acceptée par écrit et aucune tolérance ne pourra être interprétée comme valant renonciation à un droit ou comme modification des relations contractuelles.

Le Contrat conclu entre l'Editeur et l'Abonné (ci-après les « Parties ») exprime l'intégralité de l'accord des Parties à la date de la signature par l'Abonné de la proposition d'abonnement.

3. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à compter de l'enregistrement de la commande par l'Editeur, pour une durée initiale ferme de douze (12) mois. Il sera ensuite reconduit tacitement par périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard un mois avant le terme de la période en cours.

4. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service comprend pour chaque utilisateur :

- un droit d'accès, de consultation et de recherche au sein de la base de données réglementaires techniques comprenant la réglementation technique, les normes et leur décriptage dans le domaine de la construction ainsi qu'une sélection documentaire (textes officiels, codes, jurisprudences...), ce dans les limites de l'offre souscrite par l'Abonné sur sa proposition d'abonnement ;
- une Assistance Abonné dans les conditions de l'article 5 ci-après.

5. CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE – ASSISTANCE ABONNÉ

5.1 Dans les 72 heures suivant l'enregistrement de la proposition d'abonnement signée, l'Editeur adressera à l'Abonné un email / courrier contenant son numéro d'abonné. L'Abonné devra ensuite créer son compte et choisir, pour chaque personne physique autorisée par l'Abonné à utiliser le Service (ci-après « l'Utilisateur Autorisé »), un mot de passe et un identifiant directement sur le site www.kheox.fr.

Pendant la durée de son abonnement, l'Abonné pourra librement modifier son mot de passe et son identifiant en suivant les procédures figurant sur le site www.kheox.fr. L'Abonné s'engage à prendre toute mesure utile nécessaire à la préservation de la confidentialité de son mot de passe et de son identifiant.

5.2 Les droits d'accès et d'utilisation du Service ainsi concédés sont nominatifs, inaccessibles, non exclusifs et destinés aux seuls besoins propres de l'Abonné. Le Service n'est accessible qu'aux seuls Utilisateurs Autorisés.

Par conséquent, lorsqu'un Utilisateur Autorisé quitte la structure de l'Abonné, l'Abonné s'engage à supprimer l'identifiant et le mot de passe dudit Utilisateur Autorisé.

5.3 L'accès de l'Abonné/Utilisateur Autorisé au Service se fait via l'URL www.kheox.fr, après création de son compte, de son identifiant et de son mot de passe.

5.4 L'abonnement au Service comporte le nombre d'accès choisi par l'Abonné et retranscrit sur la proposition d'Abonnement.

L'Abonné reconnaît être parfaitement informé du fait que le nombre d'Utilisateurs Autorisés ne peut en aucun cas excéder le nombre maximum d'accès simultanés au Service souscrits par lui tel que spécifié dans la proposition d'abonnement.

5.5 L'Abonné et les Utilisateurs Autorisés peuvent accéder au Service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de l'Editeur, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du site et des matériels.

5.6 Une Assistance Abonné à l'utilisation du Service est disponible au numéro indigo 0 820 320 901 (0,12 TTC/minute) aux horaires suivants :

- 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi,
- 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h le vendredi.

Tout problème lié à l'accès à Internet ou la configuration du matériel de l'Abonné n'est pas couvert par l'Assistance Abonné.

6. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des données du Service (ci-après les « Données ») mis à la disposition de l'Abonné par l'Editeur dans le cadre de son abonnement au Service est protégé par le droit d'auteur et/ou par le droit des bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Aucune fonctionnalité du Service, et notamment les fonctions d'impression, de téléchargement, et/ou d'envoi par courrier électronique, ne saurait être utilisée par l'Abonné ou les Utilisateurs Autorisés dans le but de violer les droits de propriété intellectuelle attachés aux Données et/ou au Service.

L'Abonné s'engage expressément :

- à n'utiliser rigoureusement le Service ainsi que les Données de toute nature et/ou tous autres éléments obtenus par l'intermédiaire de ce service, que pour les seuls besoins de son activité professionnelle et, notamment la gestion de ses dossiers, dans le respect des intérêts et des droits patrimoniaux et moraux de leurs auteurs et de l'Editeur ;
- à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par l'Editeur ou par des tiers sur son site et ses marques ainsi que sur l'ensemble des Données accessibles via le Service ;
- à ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des Données et/ou au moyen du Service, une base de données visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable à des personnes non autorisées dans le but de contourner le nombre d'accès simultanés limités au Service dont bénéficie l'Abonné au titre de l'offre qu'il a souscrite, et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des Données obtenues par l'intermédiaire du Service aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, une telle base de données ou un service équivalent ;
- à ne pas utiliser les dénominations « GROUPE MONITEUR », « AFNOR » et/ou « KHEOX » ainsi que toute autre dénomination protégée plus généralement utilisée dans le cadre du Service, dans ses documents publicitaires et commerciaux, sauf accord préalable et écrit de l'Editeur ;
- à faire respecter l'étendue de ces obligations par ses Utilisateurs Autorisés et en garantissant l'Editeur.

L'Editeur reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute autre nature qu'il publie dans le cadre du Service.

L'Abonné s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par l'Editeur ou par des tiers ayant publié sur le site du contenu protégé par un droit de propriété intellectuelle.

Le respect par l'Abonné et ses Utilisateurs Autorisés des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle l'Editeur n'aurait pas conclu le Contrat.

7. MODIFICATION DES CONDITIONS INITIALES D'ABONNEMENT A LA DEMANDE DE L'ABONNE

7.1 En cours d'abonnement, le nombre d'accès (multi-utilisateurs) pourra être augmenté sur demande de l'Abonné. Dans ce cas, le contrat en cours sera résilié par anticipation et un nouveau contrat, d'une nouvelle durée initiale de douze mois sera établi. Les sommes déjà réglées au titre du précédent abonnement et correspondant à sa durée restant à courir viendront en déduction du montant du nouvel abonnement.

7.2 Toute modification des conditions d'abonnement sera soumise aux conditions financières en vigueur à leur date de commande par l'Abonné et sera régie par les stipulations des CGS en vigueur à la date de la modification concernée.

8. EVOLUTIONS DU SERVICE

8.1 L'Editeur se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, le contenu et/ou le fonctionnement du Service.

L'Abonné sera informé des dites évolutions par publication sur le site www.kheox.fr ou par tout autre moyen adéquat.

8.2 L'Editeur se réserve également le droit de modifier la teneur des CGS à tout moment et notifiera à l'Abonné les modifications ainsi effectuées par courrier électronique ou par tout autre moyen adéquat. Les nouvelles CGS entreront en vigueur à compter de leur date de notification à l'Abonné. Toute modification substantielle ouvrira à l'Abonné la faculté de résilier le Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le mois suivant la date de notification par l'Editeur des nouvelles CGS.

La résiliation sera alors effective un (1) mois après réception par l'Editeur de la notification de la résiliation du Contrat. Une telle résiliation n'ouvrira droit, de part ou d'autre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

9. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles de l'Abonné nécessaires à l'accès et à l'utilisation du Service font l'objet d'un traitement automatisé par l'Editeur. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'Abonné dispose sur les données le concernant d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer via son compte. L'Abonné peut également s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données le concernant fassent l'objet d'un traitement, ou, sans motif, à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, il convient de s'adresser à : LE MONITEUR – Service Abonnés – Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle – La Croix de Berny – BP 20 156 – 92186 ANTONY CEDEX

10. CONDITIONS FINANCIERES

10.1 L'abonnement au Service est consenti moyennant le paiement par l'Abonné, au début de chaque année d'abonnement, du tarif annuel forfaitaire mentionné sur la proposition d'abonnement acceptée par l'Abonné.

Ce tarif annuel forfaitaire ne comprend ni les coûts d'accès à l'Internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'appels à l'Assistance Abonné, lesquels demeurent entièrement à la charge de l'Abonné.

Ce tarif annuel pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année. Pour les Abonnés membres de l'Ordre des Architectes, cette réévaluation sera plafonnée à la variation de l'indice SYNTEC. Dans le cas où l'Abonné ne consentirait pas au nouveau tarif indiqué sur sa facture d'abonnement, il disposera d'un mois suivant réception de cette dernière pour résilier le Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

10.2 Sauf autres conditions de paiement stipulées sur la proposition d'abonnement, toute facture sera payable par l'Abonné dans son intégralité dans les quarante-cinq (45) jours fin de mois suivant la date de facture. Tout retard de paiement constaté entraînera, après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égales au dernier taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question et celui applicable pour le second semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 pour frais de recouvrement pourra être réclamée.

Par ailleurs, en cas de non-paiement d'une facture, l'Editeur se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès au Service ou de résilier l'abonnement dans les conditions de l'article 12 ci-après.

11. RESPONSABILITE

11.1 L'Editeur est soumis à une obligation de moyens pour l'exécution du Contrat.

L'Abonné déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne, et en particulier reconnaître :

- a) qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- b) qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique lui permettent l'accès au Service. L'Abonné reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale du Service, consultables sur le site internet à l'adresse www.kheox.fr ;
- c) être seul responsable de ses accès sur Internet ;
- d) qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

11.2 L'Abonné est responsable du choix du Service et, en sa qualité de professionnel, tant de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents obtenus par le Service, que des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. L'utilisation du Service et l'exploitation des Données par l'Abonné se font donc sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls. À ce titre, il est précisé que l'Editeur n'a pas vocation à se substituer à l'Abonné pour effectuer des recherches dans le Service et/ou interpréter les questions de l'Abonné ou analyser les Données obtenues.

11.3 L'Editeur n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard du Service, ou de toutes Données que l'Abonné obtiendrait par le Service, notamment quant aux délais de mises à jour des Données.

En aucun cas, la responsabilité de l'Editeur ne pourra être recherchée pour les dommages directs ou indirects ou les pertes imprévisibles qui pourraient être causés par le Service. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre l'Abonné par un tiers et les conséquences en résultant. Les « pertes imprévisibles » incluent notamment toute incompréhension ou erreur d'interprétation de la part de l'Abonné.

En toute hypothèse, dans le cas de mise en cause de la responsabilité de l'Editeur, celle-ci sera limitée au montant effectivement perçu par l'Editeur au titre de la période contractuelle en cours.

12. RESILIATION

En cas d'absence de règlement d'une facture, de violation par l'Abonné du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat ou de tentative d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité logicielle du site www.kheox.fr par l'Abonné, l'Editeur peut à sa seule discrétion et sans notification préalable à l'Abonné :

- suspendre l'accès au Service,

et/ou

- prononcer la résiliation du Contrat, de plein droit à l'expiration d'un préavis de 15 jours après envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans tous les cas de résiliation anticipée du Contrat, à l'exception de la résiliation pour cause de modifications substantielles des CGS par l'Editeur, toutes les sommes restant dues par l'Abonné seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Editeur.

13. DISPOSITIONS DIVERSES

Le Contrat en tout ou en partie, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé par l'Abonné à un tiers en l'absence d'autorisation préalable et expresse de l'Editeur.

Si une clause du Contrat se révélait nulle, le reste du Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause.

Les parties élisent domicile en leur siège respectif tel qu'indiqué sur la proposition d'abonnement. Toutes les notifications, pour être valides, devront avoir été effectuées à l'adresse de domiciliation.

14. LITIGES

Le Contrat est soumis aux dispositions de la loi française. Tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou à l'exécution des présentes qui ne pourrait être résolu de façon amiable dans les trois (3) mois de sa survenance, sera porté devant le Tribunal compétent de Nanterre. La présente clause sera seule applicable, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.